

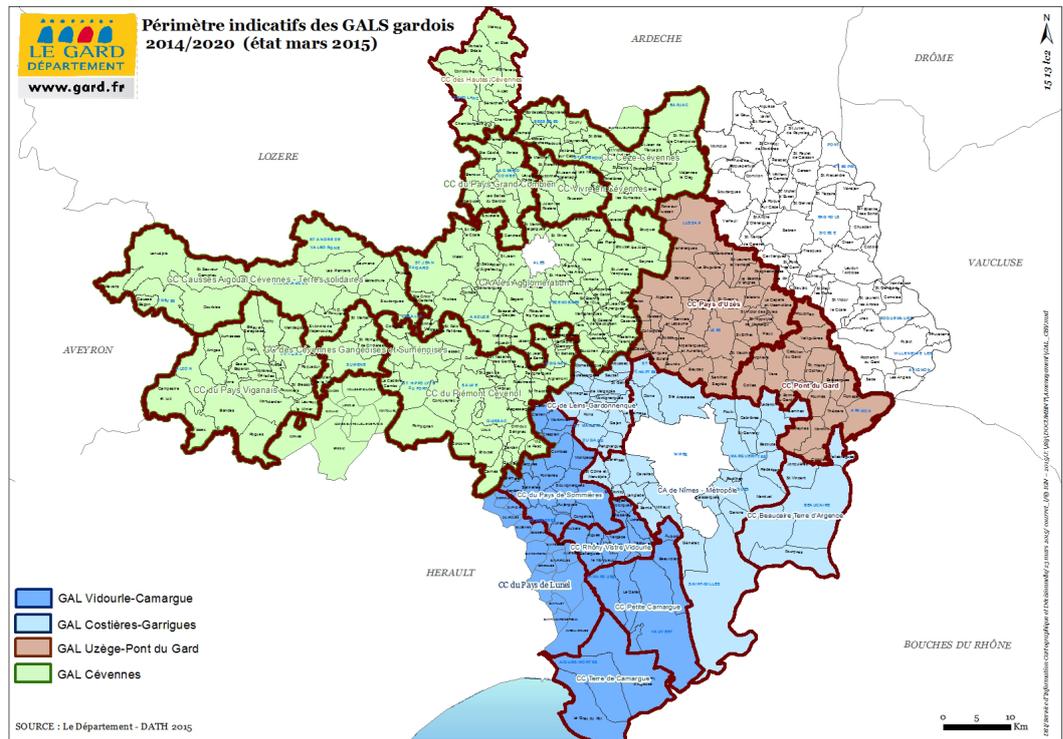


# Le Gard

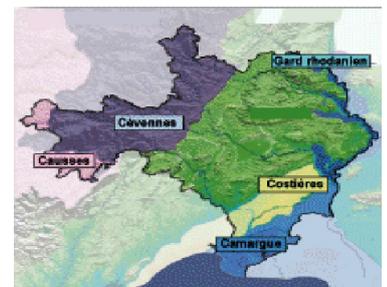
© Département du Gard

Le rédacteur de cette fiche a pris le parti de présenter, fin 2016, la situation des politiques et projets alimentaires menés au niveau du département du Gard qui est territoire témoins du RnPAT. Cette fiche présente une analyse portant sur l'échelle du territoire départemental. Une analyse plus spécifique d'un ou deux territoires infra-départementaux actifs sur la thématique alimentaire pourra être faite ultérieurement pour se rapprocher de l'échelle « habituelle » des territoires témoins.

## Le territoire du Gard



Le Gard est multiple. Languedocien, provençal et méditerranéen, il est en même temps accroché au Massif central. Cette diversité se raconte dans la variété des paysages. De l'observatoire du Mont Aigoual à l'ouest dans le Massif des Cévennes au phare de l'Espiguette sur la côte au sud, montagnes, garrigues et plaine littorale font du territoire une mosaïque éclairée d'une lumière nette par le soleil du Sud. Quelques repères attirent le regard : le châtaignier et le mûrier dans les Cévennes, l'olivier et la vigne dans les garrigues et en plaine.



### Données clés

#### Le département du Gard

Président : Denis BOUAD

Vice-présidente déléguée au développement du bio et des circuits courts : Cathy CHAULET

749 000 habitants, 5 853 km<sup>2</sup>, 121 hab./km<sup>2</sup>

23 cantons, 353 communes, 21 intercommunalités

4 centres urbains et économiques : Nîmes (Préfecture), Alès, Le Vigan (sous-préfectures) et Bagnols-sur-Cèze.

Source : Chambre d'agriculture du Gard, 2012

## Les principales orientations stratégiques du territoire

Dans son Pacte pour les gardois (2016-2021), le Conseil départemental du Gard dresse 3 priorités stratégiques pour le territoire : l'innovation, l'attractivité et la solidarité.

-Par l'innovation, le département vise à inscrire le département dans les transitions numériques et énergétiques ainsi que le développement et la modernisation des grands équipements stratégiques du territoire (on notera l'importance du culturel et du touristique parmi ces grands équipements).

-Par l'attractivité, le département vise à développer l'activité

économique, l'emploi et les infrastructures et services publics du département.

-Par la solidarité, le département vise soutenir la jeunesse (enfance, éducation), conforter la citoyenneté (accès à la culture et aux loisirs, lutte contre les discriminations) et garantir la solidarité et l'accès au droit (cohésion sociale et intergénérationnelle, accès au logement).

La politique alimentaire du département est inscrite dans le premier axe.

## De l'agriculture à l'alimentation dans le département du Gard

Le département du Gard a fait évoluer sa stratégie agricole au fil des ans pour la transformer *de facto* en stratégie départementale alimentaire. Cette politique a consisté à faire évoluer l'action du département sur l'agriculture, surtout incluse initialement dans la compétence économique, et à élargir cette action à d'autres champs de l'alimentation.

Dans le « Pacte pour les Gardois 2016-2021 », le département présente de manière synthétique sa politique alimentaire actuelle : « Le Département se dégage d'une approche et d'une intervention purement économique pour s'adresser directement aux consommateurs, gardois ou non, pour inclure l'agriculture au cœur d'une politique alimentaire départementale prenant en compte les enjeux de production, d'autosuffisance, de préservation de l'environnement, de la qualité nutritionnelle, de sécurité sanitaire et d'emploi. L'accompagnement du développement de l'agriculture par le Département est désormais clairement positionné dans une volonté de répondre aux nouvelles attentes sociétales et d'offrir une alimentation de qualité à l'ensemble des Gardoises et des Gardois. » Cette politique est fondée sur trois axes principaux :

### 1) La structuration d'une offre alimentaire de qualité sur le territoire

Cet axe regroupe le Plan d'actions départemental de développement de l'agriculture biologique qui a été mis en place dès 2009 en partenariat avec les acteurs locaux (CIVAM, Vignerons indépendants, Coopératives,...), des actions visant à appuyer les groupement de producteurs dans l'obtention de signes officiels de qualité, la diversification des exploitations agricoles et les projets d'investissement en outil de transformation sur différentes filières.

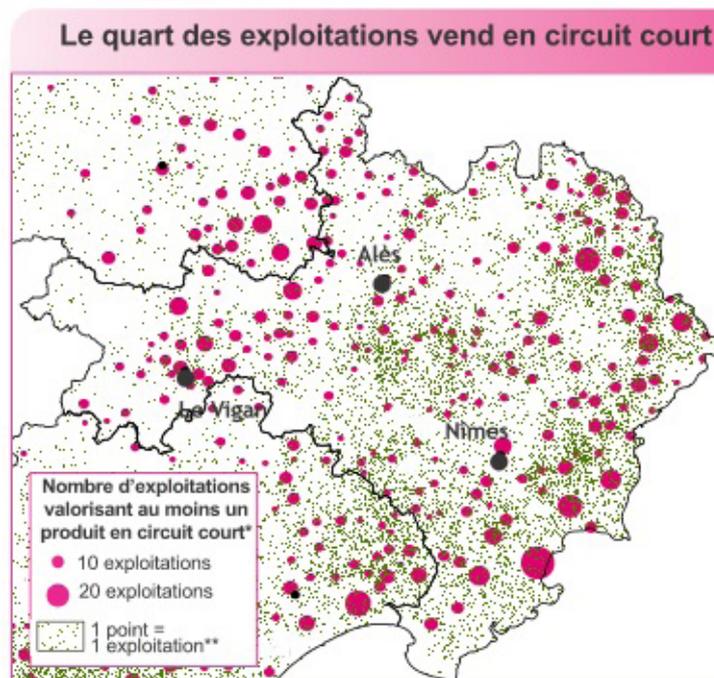
### 2) L'accès pour les Gardois à une alimentation de qualité.

Cet axe est constitué d'un plan d'actions de développement des circuits de proximité et des filières courtes et d'un accompagnement de la restauration hors domicile à l'approvisionnement en produits de qualité.

Le fondement de cet axe se trouve dès 2006 par la réorientation de la politique agricole vers l'aval des filières : en effet, en lien avec la stratégie du FEADER (2007 - 2014) de « conquête de marchés », le département a réorienté une partie des aides vers le soutien de l'aval, comme la vente et le marketing. Cela a notamment permis d'actionner plus franchement le levier de la demande, afin de la mettre en plus grande adéquation avec l'offre et de sensibiliser plus fortement les consommateurs à une alimentation locale et de qualité.

### 3) L'éducation alimentaire et la valorisation du patrimoine gastronomique du Gard.

Cet axe est principalement organiser autour de deux actions : une action de sensibilisation des consommateurs et des professionnels à la qualité alimentaire et une action de valorisation du patrimoine gastronomique.



Sources : Agreste - Recensement agricole 2010 - ©IGN - BD CARTO®

\* Les communes ayant moins de 3 exploitations en circuit court ou avec des valeurs estimées ne sont pas représentées.

\*\* Les valeurs sont représentées sous forme de points placés aléatoirement au sein des communes. Le nombre total de points dans la commune est proportionnel aux valeurs des données relatives à cette commune.

Source : Chambre d'agriculture du Gard (2012)

Pour mettre en place sa politique alimentaire, la méthode et la démarche employée par le département est intéressante à plusieurs égards. On peut la décomposer en 3 axes stratégiques :

### 1. Impulser une large concertation territoriale.

L'idée de cet axe stratégique est d'établir des partenariats avec les territoires infra (pays, intercommunalités) afin de faire converger les réflexions sur l'agriculture et l'alimentation.

Dès 2010, un conventionnement progressif entre les territoires et le Conseil Départemental est mis en place visant à faire converger les travaux sur l'agricole et l'alimentaire, et trouver une complémentarité entre les stratégies territoriales. Des comités de liaison inter-acteurs sont créés pour faire remonter les besoins du territoire, dégager des axes de travail cohérents.

### 2. Mettre son ingénierie financière au service du département.

Le département jouit d'une connaissance fine des aides européennes, grâce au travail mené par le service Europe et coopération depuis le début des années 1990 sur la mobilisation des fonds structurels européens.

Cette connaissance est mise aujourd'hui au service de la politique alimentaire pour accompagner les territoires infras dans leur connaissance, compréhension et mobilisation des aides européennes. Il participe au financement de projets infra-départementaux en lien avec l'agriculture et l'alimentation, dans le champ de ses compétences départementales.

Dès 2010, pour outiller les comités de liaison vus dans le premier axe et faire bénéficier aux territoires les connaissances d'ingénierie financières du département, le conseil départemental met en place un dispositif d'appel à manifestation d'intérêt pour les projets sortant des cadres existant dans le but d'adapter les dispositifs d'appui. (Exemple du dispositif « Jardin » mis en place suite à ce travail).

Le département a fait valoir jusqu'en 2014 ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire pour participer à la mise en œuvre de la politique européenne en Ex-Languedoc Roussillon (participation aux comités d'instruction du PDR notamment). Il avait anticipé, dès 2010, avec le projet de réforme territoriale avorté, l'évolution des compétences du département qui allait venir avec la loi NOTRE

de 2014 et l'a ainsi préparée administrativement pour pouvoir continuer de mettre en œuvre sa politique et d'accompagner les collectivités infra-départementales dans le domaine alimentaire.

Aujourd'hui, une convention est établie entre le département et la région Occitanie afin d'être associé à la mise en œuvre du PDR sur un certain nombre de mesures relatives à l'agriculture et à l'alimentation, et ainsi, de pouvoir cofinancer des actions portées par les territoires infra-départementaux.

A ce titre, le département finance actuellement des projets autour du développement des circuits courts alimentaires, ou encore des projets relatifs à l'agriculture urbaine, portés par les GAL du département.

### 3. Créer une transversalité en interne sur la question alimentaire : mise en place d'un pôle alimentaire départemental.

Afin de renforcer la cohérence et la transversalité de la politique alimentaire départementale, un pôle alimentaire a été créé au sein de l'institution en 2012.

Le pôle alimentaire est le résultat de la mise en place de la transversalité au sein de l'institution départementale sur ce sujet. Il est issu d'une réorganisation du service agriculture initialement lié à la direction du développement économique et de l'emploi, qui devient le service "Aménagement agricole et qualité de l'alimentation" de la direction aménagement du territoire. De plus, le pilotage jusqu'ici informel de cette politique est formalisé politiquement avec nomination d'une élue déléguée à l'alimentation : Mme Cathy Chaulet. L'objectif est de faire le lien avec les autres élus. Un gros travail est réalisé pour améliorer l'implication des autres services sur l'alimentaire: liens avec l'éducation, les collèges (restauration collective), l'environnement, le laboratoire départemental d'analyse. Cathy Chaulet est élue départementale du Canton de Rousson où se situe la municipalité de Barjac. La commune de Barjac s'est engagée dans une démarche environnementale, notamment en passant sa cantine au bio et en créant un « Service Public de Restauration Éducative et Sociale » : 250 repas pour le restaurant scolaire avec des cuisiniers qualifiés et un service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées ou handicapées, initiative qui a fait l'objet d'un documentaire : « Nos enfants nous accuseront » (sorti en 2008).



#### Chiffres Clés



160 200 ha de SAU (env.27% du territoire)

24 ha de taille moyenne des



6 700 exploitations agricoles

3 900 exploitations cultivent des vignes

Second département en bio en nombre de producteurs



12 400 emplois liés à l'agriculture



119 marchés

10aine de boutiques collectives

14 AOP et 10 IGP (vins, fromages, huiles d'olive, châtaignes, oignons, fraises, volailles...)

En 2014 le Conseil départemental du Gard est lauréat de l'appel à projet du Programme National de l'Alimentation. Ce projet vient confirmer et renforcer la structuration de la politique alimentaire du Département. Il la conforte ainsi sur trois axes : Développer

la transversalité en interne, aller au plus près des territoires, communiquer sur le programme.

## Les principaux acteurs du système alimentaire local

	Filière agri-alimentaire	Accès, Rôle social de l'alimentation	Santé, Nutrition	Identité, Patrimoine	Environnement	Aménagement, Urbanisme	Transversal
Institutions publiques	Chambre d'agriculture ; CCI ; CMA ; GAL	Cantines scolaires en gestion directe (municipalités) ; CCAS	Cantines scolaires en gestion directe (municipalités, département) ; laboratoire d'analyse	Marque "Militants du goût" ; territoires "Sites remarquables du goût" ; Agence de développement du tourisme		Conseil d'architecture et d'urbanisme Agence d'urbanisme de Nîmes (AUDRNA)	Département
Acteurs économique	Producteurs ; coopératives (viticoles et autres) ; abattoirs ; 7 CIVAM ; Réseau boutiques paysannes ; Espace test de la Ferme de la Jonquière Saint Vincent ;	Epiceries solidaires ; EPHAD		AOC ; artisanat ; confréries, comices	CIVAM Bio ; Coopératives		
Société civile	AMAP Association de consommateurs (UFC Que choisir Gard, CLCV Gard)	Jardins partagés		comités de fêtes gastronomiques			
Principales actions recensées							

## Techniciens référents RnPAT du Département du Gard

- ◇ Philippe Castanet : Chef du service aménagement agricole et qualité alimentaire, Direction de l'Aménagement du Territoire et de l'Habitat. philippe.castanet@gard.fr
- ◇ Anne-Sophie Le Plat : Chargée de mission. anne-sophie.leplat@gard.fr
- ◇ Eric Adrien : Chef service Europe et coopération. eric.adrien@gard.fr

### Le projet RnPAT

Les fiches territoire rédigées par Terres en villes sont les premiers livrables du projet du réseau "Co-construire une démarche de mise en œuvre et de gouvernance d'un système alimentaire durable des agglomérations et métropoles françaises". Cette fiche est un premier apport au "Réseau national pour un Projet Alimentaire Territorial co-construit et partagé" (Rn PAT) copiloté par Terres en villes, chef de file et l'APCA dans le cadre de l'appel à projet 2015 du réseau Rural français.

Ces fiches souhaitent dresser un état zéro succinct des politiques publiques agricole et alimentaire de territoires. Elles ont été réalisées grâce à une étude documentaire, des enquêtes auprès des personnes ressources et parfois des réunions locales avec les principaux acteurs.

Lieu ressource des politiques agricole et alimentaire des agglomérations et métropoles françaises, Terres en villes vous souhaite bonne lecture et sera heureux de recueillir vos remarques et suggestions (serge.bonnefoy@terresenvilles.org).